

<p>Date de convocation : 18/11/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER) Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Rénovation de l'immeuble 50 Rue du Onze Novembre - demande de subvention DETR.

DCM 20231123-2

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de déposer les dossiers au titre de la DETR avant le 1^{er} décembre 2023.

Il propose de déposer le dossier de rénovation de l'immeuble Rue du Onze Novembre en vue de la création de trois logements destinés à la location.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
TRAVAUX	426 000.00 €	DETR (60 %)	298 305.00 €
ETUDE PRELIMINAIRE	3 800.00 €	FEDER (10 %)	49 717.50 €
MAITRISE D'ŒUVRE	42 600.00 €	FONDS VERT (10 %)	49 717.50 €
ETUDE THERMIQUE	1 100.00 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	99 435.00 €
IMPREVUS	23 675.00 €		
TOTAL	497 175.00 €	TOTAL	497 175.00 €

AR Prefecture

043-214300873-20231123-DCM20231123_2-DE
Reçu le 30/11/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, :

- Approuve le projet de rénovation de l'immeuble du 50 Rue du Onze Novembre ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2024 ;
- Dit que les dépenses relatives à ce sujet seront inscrites au Budget Primitif ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,

Christophe MOULIN

AR Prefecture

043-214300873-20231123-DCM20231123_2-DE
Reçu le 30/11/2023